

29/03/2011 – questions à MH Delouis

1. Sanction pour carte oubliée (suite à notre mail du 18 janvier)

Demande du CA : retenir un enfant sans l'accord de ses parents et souvent sans même prévenir ceux-ci est une sanction anormale.

Réponse : c'est une punition, décidée par le conseil de direction, qui ne sera pas changée. L'établissement téléphone aux parents pour savoir s'ils peuvent passer déposer la carte, sinon l'enfant est gardé. Si les parents ne sont pas prévenus c'est anormal et il faut qu'ils se plaignent.

2. groupes de LV1 en seconde : retour d'1 parent de seconde D, pas de groupes dans cette classe ?

Réponse : en effet, lorsque le professeur principal est le professeur de LV1, il garde sa classe entière pour pouvoir connaître tous ses élèves. Mais en compensation il a 4h de cours, ce qui lui permet d'utiliser 1h en demi-groupes si il veut. Cela concerne 2 classe, et est inévitable pour permettre aux professeurs de langue d'être professeurs principaux.